

DECISION D'OUVERTURE DU CONCOURS DE RECRUTEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Vu la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale promulguée par le dahir n° 1.00.71 du 9 kaada 1420 (15 février 2000) ;

Vu le décret n° 2.99.71 du 9 hijja 1420 (16 mars 2000) pris pour l'application de la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu la loi des cadres modificative annexée au budget de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale au titre de l'exercice 2025 ;

Vu le Statut du personnel de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, tel que modifié et complété ;

Vu l'organigramme de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°14/2012, du 19 Juin 2012, relative aux modalités de gestion des concours de recrutement dans les emplois publics ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012, du 22 Octobre 2012 relative à la gestion des procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics ;

Vu la note du Ministre de l'Economie et des Finances n°2-2365, du 29 Juin 2012 relative aux procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics, faisant référence à la lettre circulaire du Chef de Gouvernement n°699 du 01 Juin 2012 relative à l'unification des procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics ;

Vu la loi n° 55-19 relative à la simplification des procédures et mesures administratives ;

Vu les nécessités du service ;

DECIDE

Article 1 : L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale organise un concours pour le recrutement des profils suivants :

Grade/poste	Spécialité	Nbr de postes	Diplôme
Cadre 2ème catégorie	Génie mécanique	1	Ingénieur d'Etat ou diplôme équivalent
	Génie Électronique ou Systèmes Embarqués et Services Numériques	1	
	Réseaux, sécurité informatiques	1	Ingénieur d'Etat ou Master (Bac+5) ou diplôme équivalent
	Ingénierie de formation	1	Master ou Bac+5 ou diplôme équivalent
	Audit et contrôle de gestion	1	
	Droit de la Propriété Industrielle ou droit des Affaires (Sec. Française)	3	
Agent de maîtrise (Chauffeur)	Toutes les spécialités	1	BAC

Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine
- Etre âgé au minimum de 18 ans et au maximum de 40 ans.

Article 3 : Le dossier de candidature est constitué **obligatoirement** des pièces suivantes (tout dossier incomplet sera rejeté) :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae (CV) détaillé ;
- Une copie de la CIN ;
- Une copie du diplôme (ou une copie de l'attestation de réussite pour les lauréats de la promotion 2025). Au cas où le diplôme est délivré par un institut d'enseignement privé ou d'un établissement étranger, une copie de la reconnaissance ou l'équivalence du diplôme est exigée ;
- Une copie certifiée conforme de la « **carte d'handicapé** » (pour les personnes disposant de cette carte) ;
- Une copie certifiée conforme de la carte justifiant la qualité de pupilles de la Nation (pour les personnes disposant de cette carte) ;
- Pour le poste de Chauffeur (BAC), une copie du permis de catégorie B.

Article 4 : Les candidats sont appelés à postuler via le lien <https://emploi-public.ma/> en sélectionnant le poste souhaité, en renseignant tous les champs exigés et en joignant le dossier de candidature, et ce au plus tard le **24/09/2025**.

Article 5 : Un pourcentage de 25% des postes est réservé aux candidats anciens résistants, pupilles de la nation, anciens militaires et anciens combattants, et 7% des postes sont réservés aux personnes handicapées.

Important :

- Le/la candidat(e) est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations enregistrées, toute candidature incomplète ou ne correspondant pas aux profils demandés ou fausse déclaration entraînera son élimination automatique.
- Les listes des candidats présélectionnés pour passer les épreuves écrites, orales, les plannings, ainsi que les listes des candidats admis définitivement (listes principales et listes d'attente) seront publiées sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

NB : la date et le lieu du concours écrit seront communiqués ultérieurement.

Le Directeur Général de l'Office
Marocain de la Propriété
Industrielle et Commerciale
Signé: Abdelaziz BABQIQI